



Principale région concernée :
Ile-de-France



-  Bassin(s) de production
-  Localisation du porteur de projet

Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :

- Projet à fort impact local (30 producteurs en Ile de France)
- Des volumes contractualisés avec les producteurs en AB et en conversion au-delà des prix de marché pour les soutenir jusqu'à labellisation
- Une démarche d'éducation à l'alimentation et basée sur une démarche solidaire d'insertion
- Projet destiné à la restauration d'entreprise, entrant dans les objectifs de loi EGALIM

Table du RECHO

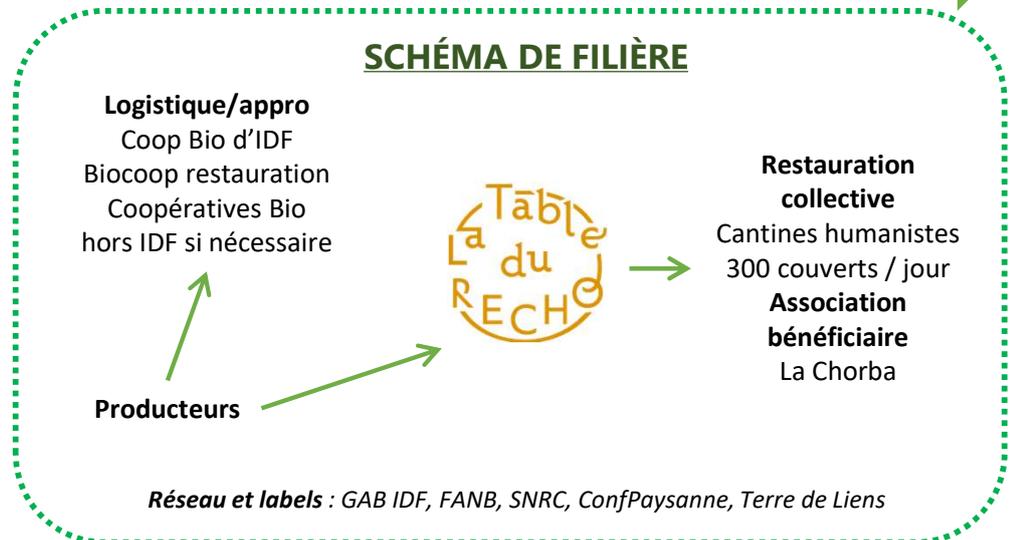
Le projet porté par La Table du RECHO, entreprise œuvrant depuis 2016 sur la cuisine durable comme vecteur d'insertion socio-professionnelle pour les personnes réfugiées. Le porteur de projet est EI (entreprise d'insertion), labellisées AB par Ecocert et triplement Ecotable. Dans le cadre du projet déposé au Fonds Avenir Bio, les approvisionnements seront 65% biologiques, complétés par des approvisionnements en direct paysan parfois non labellisés. En 2024, la Table du RECHO a accompagné 8 salariés en insertion pour une vingtaine de salariés au total. La stratégie du projet repose sur l'ouverture de cantines durables dans des entreprises de 300 couverts afin d'ouvrir la voie à une restauration collective durable. Les objectifs sont d'ouvrir la première cantine en 2025 et d'y servir 600 repas, puis 1 par an, d'embarquer une trentaine d'agriculteurs en Ile de France et de créer 12 emplois.

Le porteur de projet : Table du RECHO

Partenaires associés : GAB Ile de France, Coop Bio Ile de France

Le projet se déroulera du 1 juin 2024 au 30 décembre 2026

SCHÉMA DE FILIÈRE



Le projet, d'un montant total d'investissements de 1 104 666 € sera financé par le Fonds Avenir Bio à hauteur de 208 442 €.

Des cofinancements ont été sollicités auprès de la mairie de Paris et du fonds PMUP.